



SOUS LES ARCADES

Journal d'Information de la Ville de Stenay

FEVRIER 2010.

Après une période de froid intense et marqué, qui accompagnait les fêtes de fin d'année, la vie du chantier de la Porte de France reprend en ce moment. Le programme initial devait durer quatre mois mais la météorologie et un programme complémentaire vont allonger ce délai. Des aménagements complémentaires ont en effet été décidés par le dernier Conseil Municipal. Ils concernent l'accès et la sécurisation du quartier du Port, avec deux axes à sens unique : la rue du Port en sens entrant et, pour sortir et regagner l'avenue du 18^e BCP, l'aménagement de la voie longeant le canal.

Au niveau du carrefour avec les rues du Moulin et Basse des Remparts, la nouvelle emprise de la chaussée est désormais perceptible et la signalétique définitive va être installée prochainement. Sa mise en service aura lieu avant la fin des travaux. L'éclairage public est installé et en fonctionnement. Vous pouvez constater que nous avons opté pour un dispositif plus performant apportant une sécurité accrue. Cette performance est de surcroît plus économe que le précédent. Nous sommes conscients de la gêne occasionnée et mettrons tout en œuvre pour que ce projet se termine dans les meilleurs délais. Ce marché, avec le complément décidé, s'élève à près de 500.000 euros. Un investissement important en valeur mais aussi très important en matière de flux en centre-ville, puisque le transit poids lourds sera dévié.

Grâce à l'exploitation du dernier recensement de la population, nous pouvons mieux connaître notre territoire et notre population, ce qui permet de penser les aménagements de demain, et d'observer les changements de consommation de notre territoire. Sur le thème déplacements domicile et lieu de travail, Stenay comptait 1002 actifs en 2006 ; 20% travaillent en dehors de la commune en Meuse, 20% en Champagne- Ardenne et Belgique-Luxembourg. 60% vivent et travaillent à Stenay, ce qui représente une proportion forte et non négligeable à l'ère du développement durable un point très positif car peu énergivore.

Moins positif, et non négligeable, plus de 50% des stenaisiens, soit 300 personnes résidant et travaillant à Stenay utilisent leur voiture au quotidien pour se rendre à leur travail.

Enfin, seulement 4 personnes sur 200 déclarent se rendre à leur travail en dehors de Stenay à l'aide de transports en commun. Faiblesse voire inexistence des moyens de transport collectif dans certaines directions, et difficultés d'adaptation de ces moyens en milieu rural expliquent a priori ce chiffre très faible, sans oublier sans doute aussi le confort que procure l'individualité et l'indépendance. Pour terminer, un clin d'œil attentif aux citoyens qui optent pour le déplacement le plus respectueux de l'environnement et aussi le plus sain : la marche à pied. Comme dans beaucoup de domaines, point de parité ; et félicitations aux Stenaisiennes qui sont deux fois plus nombreuses à se rendre à pied à leur travail que les stenaisiens.

Stéphane Perrin.

POINT INFOS STENAY.

Le concours de décorations de Noël 2009, organisé par la municipalité, a eu lieu entre le 19 décembre et le 04 janvier. Dix-huit personnes ont participé au concours. Cette année, pour tenir compte des consignes d'économie d'énergie, l'éclairage n'a pas été pris en compte dans les critères de notation. Le jury composé de membres de la commission environnement (Mesdames Césarini, Demussy, Gondoin, Grandpierre, Messieurs Culot-Poncé, Michel Collet, Léger) s'est rendu sur le terrain du lundi 21 décembre de 10h00 à 11h30. L'attribution des récompenses se répartit en deux catégories :

Catégorie façades- jardins :

- 1^{er} prix : Madame Nelly Delossedas (100 €),
- 2^{ème} prix : Madame Agnès Duchêne (70 €),
- 3^{ème} prix : Madame Danielle Boschi (60 €),
- 4^{ème} prix : Madame Michèle Frignet (50 €),
- 5^{ème} prix : Monsieur Jean Watrin (45 €).

Catégorie balcons :

- 1^{er} prix : Madame Denise Parant (100 €),
- 2^{ème} prix : Mme Pollyanna Berges (70 €).

Les prix attribués sous forme de bons d'achat sont acceptés dans les commerces locaux. Tous les autres candidats ont également été récompensés (10 €). Monsieur le Maire et les membres de la commission environnement remercient toutes les personnes qui ont participé à ce concours pour la qualité des décorations.

ECHANGE STENAY-MÜNNERSTADT.

Les cérémonies du 30^e anniversaire du jumelage Stenay – Münnernstadt se dérouleront dans notre ville-sœur du 9 au 11 avril (voyage en autocar). Au programme : accueil dans les familles, visite du château de la Wartburg, inscrit sur la liste du patrimoine mondial, concert, cérémonie officielle le dimanche. Renseignements et inscriptions au secrétariat de mairie (03 29 80 30 31).

FIN DE LA RÉVERSIBILITÉ DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ.

Plusieurs articles se font fait l'écho de cette nouveauté, mais compte-tenu de l'importance du sujet, *Sous les Arcades* revient également sur celui-ci. La faculté laissée aux consommateurs particuliers d'électricité de revenir aux tarifs réglementés de vente six mois après avoir exercé leur éligibilité n'aura plus court, à compter du 1^{er} juillet 2010. Ainsi, en l'état actuel des textes, depuis le 1^{er} janvier, ceux qui auront souscrit un

contrat de fourniture d'électricité au prix du marché, ne pourront plus bénéficier d'une offre au tarif réglementé. Aussi est-il bien nécessaire de s'informer préalablement avant toutes modifications de son contrat de fourniture d'électricité, car les fluctuations du marché peuvent être importantes en cette période hivernale.

BARRIÈRES DE DÉGEL – LES CHEMINS COMMUNAUX AUSSI !

Le gel et surtout le dégel ont un effet dévastateur sur les routes et les chemins communaux. Afin de préserver ce patrimoine fort onéreux à entretenir, le Maire de Stenay a pris l'arrêté n°2009-115 mettant en place des barrières de dégel sur plusieurs voies communales. Les Services Techniques Municipaux ont mis en place la signalisation nécessaire. Nous sommes conscients des gênes que cela occasionnent aux utilisateurs, mais il est rappelé que ces dispositions visent à protéger le patrimoine de la ville, c'est-à-dire celui de tous.

ATTENTION : PURGES DU RÉSEAU D'EAU.

La prochaine purge du réseau d'eau aura lieu le lundi 8 février. L'eau risque d'être troublée à la suite de ces opérations. Les consommateurs sont invités à prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout désagrément.

À LA MAISON DU PARC.

Pour tout renseignement, contacter la Maison du Parc au **03 29 80 39 08** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le P'tit Monde : pour les enfants de moins de 6 ans. Mercredi de 13h30 à 17h00 et jeudi de 9h00 à 11h30.

Micro crèche : du lundi au vendredi (7h30 – 18h30).

Foyer des jeunes :

Uniquement **14 ans–18 ans** :

Mardi de 16h00 à 20h00, mercredi de 15h00 à 20h00, jeudi 16h00 à 20h00, vendredi et samedi de 16h00 à 19h00 et de 20h30 à 22h30.

Tout public : mardi et jeudi de 14h00 à 16h00.

La boutique solidaire. Ouverte à tous. Lundi de 10h00 à 12h00 et jeudi de 14h00 à 17h00.

Vacances de février (du 15 au 26) - Escap' Ados pour les jeunes de 13 à 18 ans.

Activités sportives, culturelles et innovantes. Programme et horaires adaptés aux adolescents.

Nouveauté 2010 : L'adhésion à la Maison du Parc remplace le passeport Escap'Ados.

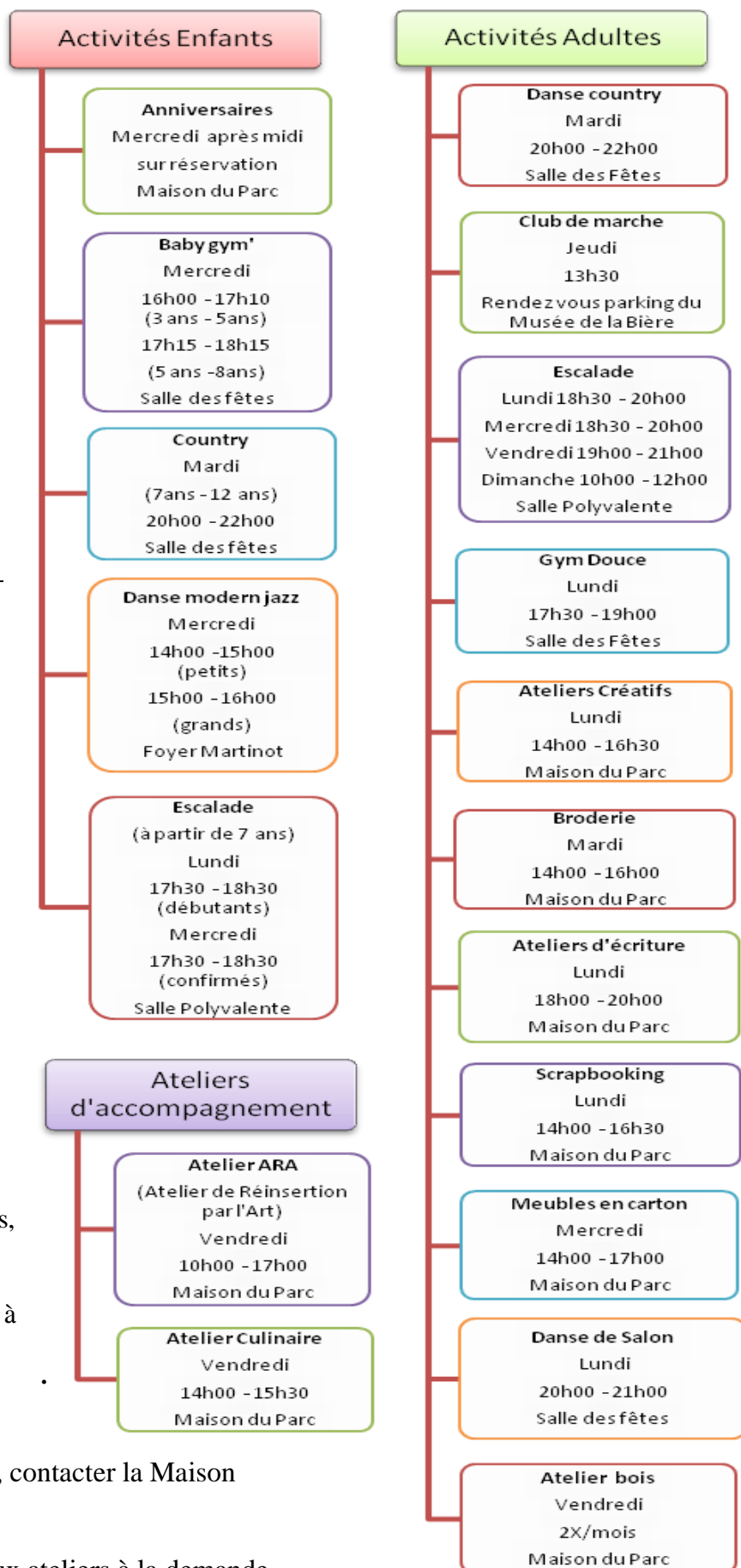
Le programme est disponible à la Maison du Parc, Foyer des Jeunes, mairies du canton, Codecom, OTSI. Si vous souhaitez le recevoir par internet, faites nous parvenir votre adresse mail : escap.ados@orange.fr. Tarifs adhésions – familiale : 20 €, couple : 15 €, individuelle : 12 €.

Si vous voulez vous débarrasser de petites choses inutiles à vos yeux, la Maison du Parc récupère pour ses ateliers de loisirs créatifs boutons, dentelles, tissus, peintures, fils, perles, bijoux cassés...

Nouveau : Atelier Bric'art. Informations à la Maison du Parc.

Pour tout renseignement sur les activités, contacter la Maison du Parc.

Possibilité de mettre en place de nouveaux ateliers à la demande.



LA GRANDE CRUE DE 1910.

Célèbre à Stenay par une carte postale commémorative, la grande crue de 1910 a en fait touché presque toute la France. La crue est un phénomène courant dans la vallée de la Meuse ; on sait par exemple que le pont de la Meuse fut emporté plusieurs fois par la montée des eaux et les glaces sous l'ancien Régime (1659, 1684...) et dut être reconstruit. Les crues sont gérées par les ingénieurs du service hydraulique depuis 1858, avec un règlement départemental depuis 1864.

Les communes devaient alors appliquer des consignes strictes, avec plusieurs niveaux d'alerte :

- Crue ordinaire (affichage sur les panneaux ordinaires),
- Crue exceptionnelle (« annonce à son de caisse » dans toute la ville),
- Crue très exceptionnelle (avertissement des habitants concernés).

Les crues d'hiver sont très fréquentes pour la Meuse, avec une vallée large à Stenay, puis rétrécie vers Inor. Elles sont souvent la conjugaison de fortes pluies dans toute la vallée et de la fonte des neiges, en particulier dans les Vosges. Elles se produisent généralement l'hiver, mais on peut aussi redouter des inondations en mai ou en septembre.

La fin de l'année 1909 fut très pluvieuse, avec des précipitations importantes et régulières : il tomba à Stenay deux fois plus de pluie en septembre et octobre qu'en saison normale, si bien que la prairie était gorgée d'eau. Les 6 et 12 novembre eut lieu une crue très exceptionnelle, avec une montée des eaux de 2,15 mètres au-dessus de la cote et 80 cm dans la prairie. Comme d'habitude dans cette situation, le quartier du port fut inondé, les maisons envahies par l'eau. En général, lors des fortes crues de jadis (il y a plus de trente ans), l'eau pouvait dépasser l'abattoir et arriver en bordure de la place Porte de France, au-dessus de la « maison Drappier » ; l'accès au port se faisait donc uniquement en barque, ou avec des cuissardes. De nouvelles pluies tombèrent encore début décembre. La crue de fin 1909 était toujours là le 22 janvier 1910, comme le montre la célèbre carte postale. Les communes en amont (Neufchâteau, Saint-Mihiel, Verdun...) et en aval (Mouzon, Sedan, Mézières...) étaient toujours touchées, et les routes de la vallée étaient souvent coupées vers Laneuville, Wiseppe, Beaufort, Beauclair, Cesse, la papeterie isolée. Les crues précoces ou tardives obligeaient aussi à évacuer les bovins et parfois les campeurs

A Paris, en 1910 la Seine est sortie de son lit entre le 20 et le 28 janvier. On comptait 8,42 m au pont de l'Alma. La Seine reprit alors son ancien lit, envahit la Bastille, les Champs-Élysées, la rive gauche du Quartier Latin au Champ-de-Mars, les galeries du métropolitain, le Jardin des Plantes... On vit même les députés se rendre en barque à l'Assemblée Nationale. La Seine ne se retira que 16 mars seulement et le métro ne reprit son service que le 4 avril. La montée des eaux dura douze jours, la décrue trente-cinq jours. 20.000 immeubles furent touchés, et 200.000 personnes concernées.

Plus tard à Stenay, en avril 1935, la prairie fut inondée et l'eau gela, ce qui permit la pratique du patin à glace. Ces deux crues successives n'empêchèrent pas la navigation sur le canal, navigation rendue possible car le barrage avait été couché et les portes de l'écluse régulatrice fermées. Habituellement, l'arrêt de la navigation était obligatoire avec une cote de 1,30 mètre. Les crues importantes pouvaient se succéder. Ainsi, en janvier 1936, les caves du port furent inondées. Une nouvelle crue arriva en août, une crue exceptionnelle, jamais vue depuis avant 1900. Il faut dire que les pluies tombèrent pendant quatre mois sans interruption et furent suivies par des orages. La Meuse atteignit la cote 2,65 puis 3,14. Par contre, la décrue fut très rapide (baisse de 70 cm en vingt-quatre heures). En 1961, la Meuse sortit aussi de son lit après huit mois de pluies presque ininterrompues. Ces crues importantes n'étaient pas sans poser des problèmes. Si l'eau et les alluvions sont bénéfiques pour l'herbe de la prairie, les crues entraînaient beaucoup de dégâts. Ainsi, en juin 1931, avec une cote de 2,80, la récolte de foin fut entièrement détruite.

Quelques Stenaisiens se souviennent encore de la crue mémorable de 1947-1948. L'eau arriva à 2,68 m au-dessus de la cote. Cette inondation importante entraîna de lourdes pertes à Stenay : dix-sept familles et cinquante-six personnes furent concernées, les rares caves du port furent inondées, des maisons endommagées et parfois « croulées ». Les habitants se virent remettre rapidement des bons d'achat pour du linoléum, de la toile cirée, du linge de maison avant de toucher une indemnisation. Toutes les récoltes furent bien sûr détruites (blé, avoine, fèves, pommes de terre...), de même que l'« herbe de prairie » (luzerne, trèfle, sainfoin, prairie naturelle), indispensable alors à la vie quotidienne de l'époque. Chez les maraîchers aussi, toute la récolte fut détruite (2000 pieds de salades et 2000 poireaux perdus pour l'un d'entre eux par exemple). Les crues peuvent aussi être très tardives ; ainsi, en 1964, la première n'eut lieu qu'en mars. Peut-être pouvait-on cette année-là vérifier le dicton « *Quand la Meuse sort avant la Saint-Nicolas, elle sort cinq fois* » (ou sept fois pour d'autres).

Philippe VOLUER.

AU COURS DU MOIS DE FEVRIER.

Office de Tourisme : 5, place Raymond Poincaré - Tél. : 03 29 80 64 22 – Fax : 03 29 80 62 59 – Ouvert du lundi au samedi 10h00 à 12h et de 14h00 à 17h00. Tous les jours de 16h00 à 18h00 à la capitainerie du Port de Plaisance (otsistenay@wanadoo.fr).

Chaque dimanche et jour férié (hors sorties spéciales), sortie ornithologique avec la L.P.O. Rendez-vous au pont des Poteaux, à 1 km de Mouzay direction Dun-sur-Meuse (06 83 29 25 47).

Chaque premier samedi du mois : marche de 10 km avec les Robinsons, ouverte à tous. Rendez-vous à 13h30 devant la salle des fêtes de Baâlon. (03 29 80 65 23).

Du 1^{er} au 28 – STENAY : Exposition *L'école d'autrefois* (Musée de la Bière).

Du 1^{er} au 28 - STENAY : Exposition *Climats, eau, vie : la terre, une exception dans l'univers ?* (Musée de la Bière).

Du 1^{er} au 07 – STENAY : Expositions photos *Les amphibiens de Lorraine et Milieux naturels de Lorraine* (OTSI).

Du 1^{er} au 12 – STENAY : Exposition sur l'astronomie (Bibliothèque).

Le 07 - STENAY : Salon de la brocante à la Salle Polyvalente (Lions Club).

Le 07 – STENAY – Journée lorraine (Amis de Monserrat).

Le 10 – CESSÉ : Bourse layette (Cesse Animation).

Le 13 – LANEUVILLE-SUR-MEUSE : Repas dansant de Saint-Valentin.

Le 14 – STENAY : Tournoi de foot FC Val-Dunois (Salle Polyvalente).

Le 16 – WISEPPE : Mardi gras.

Le 20 – POUILLY-SUR-MEUSE : Carnaval.

Le 20 – CESSÉ : Mardi gras.

Le 20 – MOUZAY : Bal masqué.

Le 23 – STENAY : Don du sang (Salle des Fêtes).

Le 27 – POUILLY-SUR-MEUSE : Repas.

Le 27 et 28 – STENAY - Fête Départementale du timbre : expositions sur le thème de l'eau, bureau temporaire de La Poste, pré-vente d'un timbre spécial, concours de dessins (Cercle Philatélique, au Musée de la Bière).

PERMANENCES DU MAIRE ET CONSEILLER GENERAL.

Monsieur Stéphane Perrin, maire et conseiller général, tiendra une permanence en mairie les samedis 30 janvier, 06 et 13 février de 09h30 à 12h00.

LAISSEZ-VOUS CONTER STENAY.

Attention : à compter de 2010, les conférences à la Bibliothèque ne se dérouleront plus que tous les deux mois. Prochain rendez-vous le mercredi 17 mars à 18h00

pour découvrir *les Maires et Conseillers Généraux à Stenay au XX^e siècle.*

AU MUSÉE DE LA BIÈRE.

Le Musée est fermé jusqu'au 28 février, sauf pour les groupes sur réservation. Les expositions *L'école d'autrefois* et *Climats, eau, vie : la Terre, une exception dans l'univers ?* sont ouvertes sur réservation au 03 29 80 68 78, du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 jusqu'au 31 janvier.

CERCLE PHILATELIQUE DE STENAY (06 81 92 25 10).

Lundi 1^{er} : Réunion mensuelle à 20h30 au foyer Martinot.

Samedi 6 : Rendez-vous philatélique au foyer Martinot (10h00).

Samedi 27 et dimanche 28 : Fête du timbre au Musée de la bière sur le thème de l'eau. Inauguration le samedi à 11h00. Dimanche (de 10h00 à 17h00) : cartes postales, souvenirs, expositions philatélique et *L'eau dans tous ses états*, bureau temporaire de La Poste, concours de dessin des écoles, nombreuses animations.

POUR LE PROCHAIN BULLETIN, PENSEZ À DÉPOSER VOS ARTICLES

AVANT LE 17 FEVRIER.

PROGRAMME DU CINEMA LUX À MONTMEDY.

COCO CHANEL ET IGOR STRAVINSKY (drame) – Jeudi 28 janvier (21h00), samedi 30 (21h00), dimanche 31 (14h30), mardi 2 février (21h00).

VINCERE (drame, VO) – Dimanche 31 janvier (17h30 et 20h00), lundi 1^{er} février (20h00).

ESTHER (thriller, épouvante, horreur - *Interdit aux moins de 12 ans*) - Jeudi 4 (21h00), vendredi 5 (21h00), samedi 6 (21h00), dimanche 7 (14h30, mardi 9 (21h00). -

LA ROUTE (science fiction, drame – VO) - Samedi 6 (15h00), dimanche 7 (17h30 et 20h00), lundi 8 (20h00).

LOUP (aventure) - Jeudi 11 (21h00), vendredi 12 (21h00), samedi 13 (15h00 et 21h00), dimanche 14 (14h30), mardi 16 (21h00).

QU'UN SEUL TIENNE ET LES AUTRES SUIVRONT (drame) - Dimanche 14 (17h30 et 20h00), lundi 15 (20h00).

LE SIFFLEUR (comédie) – Jeudi 18 (21h00), vendredi 19 (21h00), mardi 23 (21h00).

TETRO (drame, VO) - Dimanche 21 (17h30 et 20h00), lundi 22 (20h00).

Astro Boy (animation - *Film pour enfants à partir de 6 ans*) - Samedi 20 (15h00 et 21h00), dimanche 21 (14h30).

UNE PETITE ZONE DE TURBULENCE (comédie) - Jeudi 25 (21h00), vendredi 26 (21h00), samedi 27 (21h00), dimanche 28 (17h30), mardi 2 mars (21h00).

L'IMAGINARIUM DU DR PARNASSUS (fantastique) – Dimanche 28 (20h00), lundi 1^{er} mars (20h00).

ALVIN ET LES CHIPMUNKS 2 (animation - *Film pour enfants à partir de 6 ans*) - Samedi 27 (15h00), dimanche 28 (14h30).

ETAT-CIVIL DE JANVIER.

NAISSANCES :

Jean RIES

Raphaël NICALIN

Edgar BODESCOT

Emilien NEISER

DECES :

Christiane CUNY épouse SCHROEDER

Madeleine MULLER veuve CANDELET

JOURNEE LORRAINE.

Les Amis de Montserrat organisent leur prochaine Journée Lorraine le dimanche 07 février à 12h30 à la Pierreuse. La traditionnelle potée lorraine sera servie par les bénévoles de l'association, et le repas sera agrémenté de sketches. Les bénéfices de cette manifestation seront destinés à la construction d'un accès handicapés à l'église de Halles et à l'entretien de la grotte. Renseignement et inscription avant le 4 (chèque obligatoire) : Amis de Montserrat – 8, rue du Bourg-de-Villers – 55700-BEAUFORT-EN-ARGONNE (03 29 80 35 93).

A L'OFFICE DE TOURISME.

L'Office de Tourisme, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Conservatoire des Sites Naturels Lorrains présentent deux expositions dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. Ces deux expositions, intitulées *Amphibiens de Lorraine* et *Milieux Naturels de Lorraine* seront visibles dans les locaux de l'OTSI du 22 janvier au 7 février (du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le dimanche de 10h00 à 12h00, entrée gratuite).

CHANGEMENT D'ADRESSE.

Florence DIHARS, diététicienne, nous informe de sa nouvelle adresse (5, rue du Petit Lavoir à HALLES-SOUS-LES-CÔTES). Nous pouvons toujours la joindre au 03 29 84 59 04 ou au 06 73 51 75 36.

SERVICE MEDICAL DE GARDE

Nuits - jours fériés – week-ends (du samedi midi au lundi 8h00),

en cas d'urgence, appelez le numéro unique :

0 820 33 20 20

Et pour une URGENCE VITALE : APPELEZ LE 15 !

MEDECINS

Dr DIDOT: 03 29 80 36 40
Dr OLIVIER: 03 29 80 32 00
Dr THINUS : 03 29 80 33 22

AMBULANCES

Sté BECHAMP-LOLLIER
Tél. : 03 29 84 55 57

Ambulances CHEVANCE
55700 - INOR
Tél. : 03 29 80 27 27

Ambulances DELSAUT
55700 - BEAUCLAIR
Tél. : 03 29 80 68 06

Taxis du Nord-Meusien
13, rue de la Petite Fontaine
55700 – LANEUVILLE
Tél. : 03 29 80 41 44

KINÉSITHÉRAPEUTES

Jean-Marc BASTIN
Résidence Vauban
03 29 80 49 49

Denis VILLARET
11, rue Chanzy
03 29 80 63 72

**Stéphanie PRUDHOMME
et Éloïse CHEVALIER**
4, rue Général de Gaulle
03 29 86 31 42

ORTHOPHONISTES

Clotilde CAILLET-GIPEAUX
31, place de la République
03 29 80 48 77

Martine EVRARD
10, Résidence Vauban
03 29 80 38 18

DIETETICIENNE

France DIHARS
5, rue du Petit Lavoir
HALLES-SOUS-LES-CÔTES
06 73 51 75 36 / 03 29 84 59 04

PODOLOGUE

Christophe HERMENT
10, Résidence Vauban
03 29 80 45 73

VETERINAIRES

**MM EVRARD, RAPPE et
SARLET**
Vétérinaires associés
2 bis, rue Ouvrage de Villy
03 29 80 62 19

INFIRMIERES

**Mesdames CLAUDEL,
DI MARCO et SERVAIS**
Résidence Vauban
03 29 80 48 47

Madame PRADARIES
28, rue du Gal de Gaulle
03 29 80 40 32

DENTISTES

Franck AUTIER
9, place Jean Ancel
Tél. : 03 29 80 32 48

Jacques POINDRON
6, rue Docteur Sauce
Tél. : 03 29 80 35 90

PHARMACIENS

Pharmacie du Val Dunois
17, Rue de l'Hôtel de Ville
55110 - DUN-SUR-MEUSE
03 29 80 90 36

Pharmacie des Arcades
16, Place Raymond Poincaré
55700 – STENAY
03 29 80 30 28

Pharmacie LAURENT
Place de la République
55700 - STENAY
03 29 80 30 70

Pharmacie de la Place
9, Rue Mabilie

55600 - MONTMEDY
03 29 80 11 34

Pharmacie MARC
15, Rue Mabilie
55600 - MONTMEDY
03 29 80 10 38

Pharmacie BOUCHÉ
35, Rue Carnot
55150 - DAMVILLERS
03 29 85 60 29

GARDES DE FEVRIER

Les 06 et 07
Pharmacie des Arcades
(STENAY)

Les 13 et 14
Pharmacie de la Place
(MONTMÉDY)

Les 20 et 21
Pharmacie du Val Dunois
(DUN-SUR-MEUSE)

Les 27 et 28
Pharmacie BOUCHÉ
(DAMVILLERS)

La pharmacie des Arcades sera fermée du 13 février à midi au 21 inclus.

La pharmacie Laurent sera fermée du 20 à midi au 28 inclus.

**→ SOUS RESERVE –
CHANGEMENTS POSSIBLES
AU COURS DU MOIS.**

**ATTENTION : EN SEMAINE,
LE REPONDEUR DE VOTRE
PHARMACIEN DONNE LA
PHARMACIE DE GARDE.**

MAISON DES SERVICES

Résidence Vauban - 55700 - STENAY. Email : maisondesservices@stenay.com - . Téléphone : 03 29 80 26 81 – Fax : 0 3 29 80 26 82

Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mardi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

SOCIAL – RETRAITE – LOGEMENT

A.D.A.P.A.H. (03 29 79 05 84) : Le lundi et le mercredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 08h00 à 09h30 et de 13h30 à 17h00.

A.D.M.R. : Le lundi matin de 8h00 à 12h00.

A.G.R.R. (service retraite) : Se renseigner à la Maison des Services. Prendre rendez-vous au 03 87 37 79 90.

A.M.I.E. : Le lundi de 08h45 à 12h00, le jeudi de 08h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 et le vendredi de 13h30 à 17h00.

AMIVIE : Le lundi de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 09h00 à 12h00

(Renseignements : 06 25 47 63 01).

C.A.U.E. : Le jeudi 18 à 9h00. Un architecte est mis gratuitement à la disposition des particuliers, sur rendez-vous (03 29 80 26 81). Se renseigner à la Maison des Services

CENTR' AID - Soins aux toxicomanes. Les jeudi 04 et 18 de 13h30 à 16h00.

C.I.C.A.S. (retraites complémentaires) : Pas de permanence à Stenay.

Renseignements au 0820 200 015.

C.R.A.M. (service retraite) : 4^e mardi du mois sur rendez-vous au 0821 10 54 10.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT : Les jeudis de 13h30 à 16h30 - De préférence sur rendez-vous au 03 29 86 97 43.

I.L.C.G. – Instance Locale de Coordination Gérontologique : Le dernier vendredi du mois, de 09h00 à 11h00 en Mairie.

Maison de l'adolescent : Se renseigner au 06 88 87 27 25.

Sécurité Sociale : Le vendredi de 09h30 à 12h00. Borne de remise à jour « Carte Vitale » en pharmacie.

S.S.I.A.D. : Le jeudi matin de 8h00 à 12h00.

VIE ASSOCIATIVE

FAMILLES RURALES – Se renseigner à la Maison des Services.

EMPLOI – FORMATION

Pôle Emploi : Se renseigner à la Maison des Services ou contacter le Pôle Emploi de Verdun (3949). Offres consultables sur place, actualisées le mercredi.

ASSEDIC : Pas de permanence à Stenay. Renseignements au 39 49 (numéro unique, ne fonctionne que d'un fixe), ou sur www.assedic.fr

KIOSQUE INFORMATION

JEUNESSE : En libre accès au Foyer des Jeunes.

MISSION LOCALE DU NORD

MEUSIEN : Les mardis, mercredis et vendredis de 09h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00, sur rendez-vous au 03 29 86 25 26.

POINT EMPLOI : Les lundis et vendredis de 14h00 à 16h00.

ACCES AU DROIT

CEDIFF (Information juridique en droit privé) : Le mardi 09 de 13h30 à 16h30 et le lundi 15 de 14h00 à 17h00.

Conciliateur de justice : Les personnes doivent envoyer un courrier à Mr. Gabriel – 6 b, rue Fort de Vaux à Verdun pour expliquer le litige. Il leur répond ensuite avec une date de permanence à Stenay.

Défense des Consommateurs (Familles Rurales) : Le 05 de 11h00 à 12h00.

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Rue de l'Hôpital – 55700 STENAY –
Tél. : 03 29 80 32 34

CENTRE TABACOLOGIE /

ALCOOLOGIE : Les jeudis 11 et 25.

CROIX BLEUE : Permanence d'accueil et d'écoute sur la prévention de l'alcoolisme le 3^{ème} jeudi du mois de 14h00 à 16h00.

PLANNING FAMILIAL : Sur rendez-vous. Informations possibles au 03 29 80 32 34 du lundi au vendredi.

MAISON DU PARC.

B.P. 67 – 55700 STENAY –
Tél. : 03 29 80 39 08

ACCUEIL : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

BOUTIQUE SOLIDAIRE : Le lundi et le jeudi de 14h00 à 17h00.

FOYER DES JEUNES, Résidence Vauban : le mardi de 16h00 à 20h00, le mercredi de 15h00 à 20h00, le jeudi de 16h00 à 20h00, le vendredi et le samedi de 16h00 à 19h00 et de 20h30 à 23h00. Pour tout public le mardi et le jeudi de 14h00 à 16h00.

MICRO-CRECHE : Du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30.

P'TIT MONDE - LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS :

Le mercredi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 9h00 à 11h30.

DIVERS

A.P.A.P.H. DU NORD MEUSIEN : C.I.T.L. (03 29 80 37 49).

ATELIER YOGA : Reprise le jeudi 10.

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS : Le lundi de 14h30 à 16h30, le mercredi de 15h00 à 18h00, le vendredi de 10h00 à 12h00, le samedi de 14h00 à 17h00.

C.F.D.T. – PRUD'HOMMES ET

RETRAITES INTERPROS : Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 17h00 à 18h30 – 23, Rue Chanzy – Stenay.

CLUB DES ANCIENS : Tous les jeudis de 13h30 à 18h00 (Résidence Vauban)

C.M.P.P. : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

ECOLE DE MUSIQUE : Permanence du lundi au vendredi de 9h00 à 11h0 et le mercredi de 9h00 à 12h00 – Rue Chanzy. En cas d'absence, s'adresser à la Maison des Services au 03 29 80. 26 81.

FITNESS : Mardi de 18h00 à 19h00 et jeudi de 18h15 à 19h15 (renforcement musculaire), jeudi 19h15 à 20h15 (step).

MUSEE DE LA BIERE : Fermé jusqu'au 28 février.

OBSERVATOIRE DU LOGEMENT : Tous les jours de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 à la CODECOM (03 29 80 31 81).

OFFICE DE TOURISME : Du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (03 29 80 64 22).

PEPINIERE D'ENTREPRISES : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 – ZI Quartier Chanzy – Tél. : 03 29 80 38 38.

SALLE SOUVENIR SAINT DAGOBERT : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

STEPHANE PERRIN (maire et conseiller général) : Permanence en mairie les samedi 30 janvier, 06 et 13 février de 09h30 à 12h00.

U.N.C.A.F.N. : 7, avenue des Ardennes (03 29 80 36 45).

YOGA : Chaque jeudi de 18h00 à 19h00 (Foyer Martinot).

MESSE : Le dimanche à 10h00 en l'église paroissiale.

MISSION EVANGELIQUE : Assemblées suspendues.

ATTENTION !

Certaines dates peuvent changer. Renseignez-vous avant toute démarche

